

Réf: Dossier 452581

Avis de constitution

SOCIETE « MANSA GOLD AFRICA »

Siège ABIDJAN, COCODY ANGRE 7è TRANCHE, Lot  
NEANT, Ilot NEANT

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 16/10/2025, et enregistrés au CEPICI le 22/07/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « MANSA GOLD AFRICA »

Objet : -Bureau d'achat, de vente, d'exportation et d'importation d'or brut

Capital 2,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN, COCODY ANGRE 7è TRANCHE, Lot NEANT, Ilot NEANT

Dirigeant(s) M DIAKITE MOHAMED (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-06406 du 10/12/2025 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°77906/GTCA/RC/2025 du 10/12/2025

